Action Nature

La lettre d'Action pour la Nature N°21 Mars 2005

Comité de rédaction : Jean-David Abel, Pierre Athanaze, Christophe Beurois, Romary Courtois, Christian Damenstein, Jean-Stéphane Devisse, Patrick Janin, Jean-Patrick Le Duc, Raymond Faure, Roger Mathieu, Laurence Mermet, Yves Le Quellec, Michel Richoux

Action Nature, MRE, 32 Rue Ste Hélène, 69002 Lyon actionnature@tiscali.fr



Ardèche : la chasse aux écolos est ouverte !

Depuis près de vingt ans que dure le braconnage organisé sur les cols ardéchois, nous en aurons vu de toutes les couleurs. Tir de balbuzards, violences sur les ornithologues qui osaient pointer le nez sur leur propre terrain, acquis par la FRAPNA il y a quinze ans, arrêtés préfectoraux de complaisance, séquestrations de quinze gardes de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage…

Les naturalistes et protecteurs de la nature rhônalpins pensaient avoir tout vu, eux qui ont dû interrompre leur suivi de la migration pendant huit ans pour raisons de sécurité.

Ces camps de comptage et de suivi de la migration prénuptiale ont repris il y a trois ans, dans des conditions pas toujours faciles. Et pour cause. En mars 2003, Gilles Pipien, le directeur de cabinet d'une certaine Roselyne Bachelot, avait pris un malin plaisir à venir encourager les braconniers ardéchois en leur promettant une plus qu'improbable dérogation à la directive européenne. Ni une, ni deux, le nombre de braconniers a grimpé en flèche, tout comme le nombre de sites de braconnage. Une vingtaine de sites en tout.

Zone de non droit : depuis 1999, pas un seul garde de l'ONCFS n'a été autorisé à monter sur les cols pour faire appliquer les lois et règlements qui sont censés encadrer la chasse.

Cette année, les Associations du Collectif Escrinet Col Libre (CORA, FRAPNA et LPO) avaient eu la promesse du ministère de l'écologie que tout serait fait pour mettre un terme à cette activité de type mafieux.

Renseignements pris, l'ONCFS était sur le pied de guerre, les brigades mobilisées. Mais c'était sans compter sur une gestion catastrophique de ce dossier de la part de la préfecture de l'Ardèche, ni sur l'intervention de Matignon qui ordonna de ne rien faire. Tout cela au prétexte que les braconniers et chasseurs ardéchois, en cas d'intervention, appelleraient… à voter non au référendum sur la constitution européenne. Alors que de toute façon, cet appel à mettre en échec la constitution a déjà été lancé par voix de presse il y a plusieurs semaines !

AU SOMMAIRE DE CE NUMERO

Si vous désirez recevoir Action Nature directement chez vous par voie de mail, il suffit d'en faire la demande à l'adresse suivante :

actionnature@tiscali.fr

http://actionnature.chez.tiscali.fr.

Arrêtés de complaisances : la nouvelle stratégie de la préfecture de l'Ardèche pour « couvrir » ce braconnage de masse est de prendre des arrêtés autorisant la destruction des … étourneaux au fusil pendant le mois de mars. Et ainsi de délivrer des autorisations individuelles de destruction, via un certain nombre de propriétaires complaisants de parcelles situées sur les cols de migration.

En 2004, une bonne centaine de ces autorisations avaient été délivrées. Cette année, ce ne sont pas moins de 994 autorisations qui ont été octroyées à tous les braconniers notoires que compte le département ! ! ! ! De véritables permis de braconner !

Les associations de protection de la nature qui ont souhaité prendre connaissance de ces magnifiques actes administratifs, tout à la gloire des pouvoirs publics français, se sont fait envoyer sur les roses (y compris en présence d'un huissier de justice). Au tribunal administratif de Lyon, saisi par l'ASPAS, la préfecture de l'Ardèche a expliqué son refus (illégal) de communiquer ces arrêtés afin d'éviter des… troubles à l'ordre public ! Les méchants écolos auraient pu, à la lecture de ces arrêtés, connaitre la longue liste des flingueurs de pigeons et exercer des représailles sur ces pauvres braconniers ! ! ! ! Oui ! Vous avez bien lu !

Voies de faits : encouragés par le laisser aller coupable (complaisance ou compromission) des pouvoirs publics, les valeureux braconniers s'en sont donné à cœur joie. Sur les pigeons et grives bien sûr, mais également sur les pinsons et les éperviers. Et remettant à jour une vieille tradition des cimes vivaroises, ils ont rouvert la chasse à l'écolo !

(Suite de la page 1)

Dans cette chasse, tout est permis. Les ornithologues chargés du suivi de la migration ont essuyé des coups de fusils ! D'autres ont été pris à partie physiquement, les plus veinards copieusement arrosés d'insultes et de menaces, les moins chanceux aspergés de lisiers. La caravane qui hébergeait le camp de comptage a été saccagée à deux reprises, le terrain mis à dispositions des naturalistes par la Fondation Weber, copieusement arrosé de lisier à deux occasions…etc.

Par deux fois, le Collectif Escrinet Col Libre a fait appel à Dominique de Villepin, ministre de l'intérieur et des… libertés locales. Pas même un accusé de réception ne fut reçu. Rien… Il y a pourtant au cabinet du ministre de l'intérieur quelqu'un qui connaît très bien le dossier Escrinet : , Raphaël Bartold , le conseiller aux libertés locales, justement, était en effet préfet de l'Ardèche en 1999 au moment de la prise d'otage des gardes de l'ONC-FS ! De là à voir un lien… Il y a des limites que nous ne franchirons pas… Mais qui interpellent.

Tous pourris ? Tous les chasseurs soutiendraient-ils les braconniers ardéchois et le massacre des oiseaux migrateurs ? C'est une question qu'on peut légitimement se poser lorsqu'on débarque sur le col de l'Escrinet. Sur votre gauche, les terrains qui appartiennent aux associations de protection de la Nature ; sur votre droite, ceux de la fédération départementale des chasseurs, sur lesquels sont installées plusieurs lignes de tirs et où se rassemblent, les jours de gros passage de pigeons, jusqu'à 200 braconniers. La FDC met même à leur disposition une maison située sur ce terrain. La fédération régionale des chasseurs de Rhône-Alpes soutient cette pratique scandaleuse, tout comme la fédération nationale des chasseurs, toujours en quête d'un combat d'arrière garde. Ils seraient donc tous pourris.



Bâtisse mise à la disposition des braconniers par la fédération de chasse de l'Ardèche. Au premier plan à gauche, une installation de tir.

Mais non ! Comme dans les albums d'Astérix le Gaulois, il existe des lieux de résistance à la bêtise. Tout d'abord l'ANCER (Association Nationale pour une Chasse Ecologiquement responsable) qui dans un communiqué très clair condamne cette pratique scandaleuse. Sur le site internet Palombes.com il y a eu de très intéressants échanges entre chasseurs de pigeons ramiers qui, tous, dénonçaient ce braconnage de masse.

Mais alors, n'y aurait-il pas de chasseurs respectables en Ardèche ? Eh bien si, il en existe, nous en avons rencontré. Mais alors pourquoi ne s'expriment-ils pas ? Pourquoi laissent-ils leur fédération départementale se compromettre de si vulgaire façon ? Tout simplement parce qu'ils ont peur ! Oui, ils ont peur des représailles. Car après la chasse aux écolos, ils craignent les règlements de compte internes. Vous avez dit troubles à l'ordre public ?

Détermination : face à cette situation tout à fait scandaleuse, les associations du Collectif ne désarment pas. Bien au contraire, elles n'en ont que plus de détermination. D'autant qu'elles ont reçu le soutien de très nombreuses associations (ASPAS, Cyber-Acteurs, SNPN, FNE, WWF, Fondation Weber…). Elles vont non seulement continuer leur mission de suivi scientifique de la migration, mais également d'entamer tout les recours possibles pour faire enfin appliquer la loi en Ardèche. Le tout grâce à l'aide financière des très nombreux donateurs qui, en apportant leurs deniers au collectif[1], entendent exprimer concrètement leur soutien à la lutte contre le braconnage institutionnalisé et la compromission. ■

[1] Collectif Escrinet Col Libre c/o CORA. 32, rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon. Merci pour eux et pour la cause qu'ils défendent.

Dernière minute : le ministère de l'écologie a pris du plomb !

Le plomb utilisé dans les munitions de chasse cause de très gros dégâts aux populations de canards qui les ingèrent. Il les empoisonne lentement mais sûrement. C'est ce qu'on appelle le saturnisme.

Beaucoup de pays ont pris des mesures pour interdire les munitions utilisant des grenailles au plomb pour la chasse dans les zones humides (Etats-Unis, Canada, Allemagne…). En France, face à l'opposition radicale des chasseurs de gibier d'eau, il aura fallu attendre le 31 mars 2002 pour qu'un arrêté d'Yves Cochet prévoie l'interdiction du plomb dans les zones humides, avec application à partir de l'été 2005. Délai concédé à la demande des instances cynégétiques afin de préparer ce changement.

Et nos braves Nemrods, au lieu de mettre à profit ce délai pour travailler avec les armuriers, étudier les diverses solutions techniques en vigueur dans les autres pays et sensibiliser les chasseurs français à la nécessité de cette mesure de salubrité publique, ont fait du lobbying pour en repousser la date aux calendes grecques.

Il semblerait qu'aujourd'hui leurs efforts soient récompensés : le ministre de l'écologie, Serge Lepeltier, s'est dit prêt à réexaminer cette interdiction.

Les chasseurs de gibier d'eau pourraient ainsi continuer à polluer allègrement les zones humides et répandre le saturnisme dans les populations de canards qu'ils aiment tant. Attention tout de même, le plomb passe de la proie au prédateur. Du gibier au chasseur. Bon appétit messieurs !■



Espèces protégées : carton dans tous les départements



La Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) et l'Union française des centres de sauvegarde de la faune sauvage (UFCS) ont publié le dernier bilan de l'activité des 41 centres de soins ayant accueilli des oiseaux tués ou blessés à la « chasse ».
Appartenant à 30 espèces protégées, 222 oiseaux porteurs de plombs de chasse ont été recensés entre août 2004 et février 2005.
On note une recrudescence du nombre des rapaces (85%). Cela serait-il à mettre sur le compte des graves dérapages verbaux, comme l'appel à la destruction des buses et autres becs crochus, que nous avons relevés dans certains milieux cynégétiques, et qui avaient été si promptement relayés par quelques députés zélés lors des débats de la loi sur le « développement des territoires ruraux » ? Dont ce cher Charles-Amédée de Courson, qui disait voir des buses *grasses comme des cochons* partout sur les bords des autoroutes ? Devant le faucon crécerelle et l'épervier, la buse variable, précisément, est en tête des oiseaux tués ou blessés par des braconniers : 51 buses trouvées mortes et 50 blessées.

Le milan royal, qui depuis 2003 fait l'objet d'un plan de restauration soutenu par l'Union européenne et le ministère de l'Ecologie, a également fait les frais de ces excités de la gâchette : 4 morts et 2 blessés pour cette espèce fragile, dont un individu équipé d'une balise Argos, qui a été retrouvé mort dans la Drome.

A ce triste bilan de l'extrême chasse - bilan partiel puisque seuls les oiseaux retrouvés et apportés dans les centres de soins sont comptabilisés -, il convient de rajouter les milliers d'oiseaux victimes de la route, des lignes électriques ou des marées noires. Ce sont entre 10 000 et 15 000 oiseaux blessés qui sont acheminés chaque année vers les centres de soins, dont 40 à 45% pourront être relâchés. Et il n'est là question que des oiseaux. Trop peu de structures accueillent les mammifères blessés. Ceux-ci sont tout aussi malheureusement, victimes « d'accidents de chasse », ou de collisions avec les véhicules. Or, une réglementation trop draconienne contraint de nombreux centres de soins à ne pouvoir accueillir que les oiseaux.■

Ours : les Pyrénéens sont pour. et pourtant…

Pays de l'Ours - ADET (association regroupant des communes des Pyrénées Centrales, des particuliers et des socio-professionnels) a publié en février dernier un sondage sur l'Ours réalisé par l'IFOP. Quelques 906 habitants des trois départements des Pyrénées Centrales (Ariège, Haute-Garonne et Hautes-Pyrénées) ont été consultés par téléphone afin de connaître leurs sentiments envers le très médiatique plantigrade.
Le résultat est sans appel : les sondés sont favorables à 84% au maintien d'une population d'Ours dans les Pyrénées, et à 77% à de nouvelles réintroductions.
Ce sondage, qui fait plus que confirmer celui de 2003 (Pays de l'Ours-ADET et WWF), va dans le bon sens, alors que le ministère de l'écologie et du développement durable a entamé les concertations en vue des opérations de réintroduction annoncées par Serge Lepeltier pour cet automne.
Mais au Pays des Ours, il est encore des groupes de pression qui continuent coûte que coûte à s'opposer à la survie des ours pyrénéens. Ainsi, l'Association Nationale des Elus de Montagne, réunie à Argelès-Gazost le 2 mars a vilipendé pendant près de quatre heures la décision du ministre de l'écologie favorable à la réintroduction. Tout les clichés et poncifs y sont passés. De « *l'impossibilité de suivre ces animaux à la trace, ce qui pourrait induire de nouveau dégâts sur les troupeaux* » au traditionnel *« manque de concertations avec la population* » (quand bien même les réunions de concertation se multiplient tout du long de la chaîne pyrénéenne !) rien ne fut épargné au ministre et aux protecteurs de l'Ours et de la Nature.
Alors qu'une Conseillère régionale d'Aquitaine (une élue verte. Pouah, quelle horreur…) avait osé prendre la parole pour affirmer tout le bien qu'elle pensait de l'Ours et du projet de renforcement de population, elle a été largement conspuée par la quasi-unanimité de la salle. Belle preuve de respect des opinions des autres et d'ouverture d'esprit. Surtout pour des gens qui s'affichent comme brimés par ce maudit pouvoir centralisateur et parisien…
La sénatrice Josette Durrieu a déclaré que : « *les sociétés changent et que la France est aujourd'hui essentiellement urbaine. La campagne et la Nature ne sont plus connues de nos populations. Et on sacralise tout, l'ours comme l'arbre…* ». Cette chère sénatrice serait bien inspirée de prendre connaissance du sondage IFOP de Pays de l'Ours ADET. Il n'y a pas que les urbains qui souhaitent la présence de l'Ours en Pyrénées. Même remarque pour Jean-Louis Cazubon, le président de la chambre d'agriculture des Hautes-Pyrénées, qui, ignorant ou faisant mine d'ignorer le sondage IFOP, affirmait : « *il faut donner la parole aux acteurs de la montagne, à ceux qui vivent vraiment dans les Pyrénées* ». Eh bien justement, donnons la parole aux Pyrénéens et que les quelques notables, politiques réactionnaires et autres donneurs de leçons institutionnels laissent s'exprimer les attentes de ceux qui veulent des Pyrénées vivantes et belles.
Tout ce [pas si] beau monde vota donc à l'unanimité moins une voix (merci à Georges Azavant, conseiller général des Hautes-Pyrénées et président du Parc National des Pyrénées) une de ces motions dont est friande la petite classe politique afin de faire croire qu'elle a de l'importance. Motion à destination de Serge Lepeltier et dont on devinera le contenu sans qu'il soit utile de le citer ici…
François Brottes, préssident de l'ANEM (et député PS) bien qu'ayant voté la dite motion, s'exprima tout de même, dans un éclair de lucidité, sur le coté pitoyable de cette réunion : «*je crains que le problème de l'Ours soit un point de fixation qui nous écarte un peu de problèmes, comme celui de la survie des exploitations en montagne […] Ou de l'installation impossible des jeunes du fait de la hausse des prix de l'immobilier […] sans oublier la présence indispensable des services publics, la désindustrialisation, la précarisation des emplois saisonniers…* ». Sans commentaire.■

Sensation en Russie : une ourse donne naissance à six oursons

Communiqué de l' IFAW

IFAW Russie - Igor Beliatski Tél. : (095)933-3411 E-mail: ibeliatski@ifaw.org,
IFAW France - Bernard Derty Tél. 06 08 30 16 17 E-mail : bernard.derty@wanadoo.fr
www.ifaw.org

Le 15 février 2005, le Projet Oursons orphelins d'IFAW, situé dans la région de Tver en Russie a recueilli six oursons, quatre mâles et deux femelles. Les oursons étaient âgés de 40 à 50 jours. Ils sont nés au début du mois de janvier.

Leur mère a été tuée lors d'une chasse légale dans la région de Novgorod (au Nord-ouest de la Russie). L'ourse a été découverte alors que les chasseurs poursuivaient des loups en suivant leurs traces. Elle était couchée dans une tanière, ce qui est rare, particulièrement pour un ours femelle. Les gardes-chasse sont revenus trois fois sur place pour vérifier si l'ours pouvait être chassé. "Les chasseurs prétendaient qu'ils étaient persuadés avoir affaire à un mâle," a déclaré le professeur Valentin Pazhetnov, scientifique russe qui travaille sur le Projet Oursons orphelins d'IFAW, "mais n'importe quel chasseur expérimenté aurait reconnu une femelle parce qu'un mâle que l'on dérange quitte généralement sa tanière alors que la femelle reste avec ses oursons jusqu'à la dernière minute."

A l'arrivée au centre, les oursons pesaient deux kilos. L'un d'eux portait des traces de griffes sur le dos, peut-être dues à sa mère lors son agonie. Les trois premiers jours, les oursons ont refusé le biberon de lait chaud qui leur était proposé. Le quatrième jour, ils ont commencé à téter quelques gouttes. Aujourd'hui, ils boivent 200 ml de lait cinq fois par jour.
Ces frères et sœurs pèsent tous le même poids et ils ont une silhouette et un pelage pratiquement identiques. Ils ont un comportement caractéristique et très similaire et, particulièrement pour la tétée. Ils diffèrent de tous les oursons du même âge étant donné que leur mère ne pouvait pas produire assez de lait en raison du nombre inhabituel de petits. En juin-juillet, lorsque les oursons auront grandi, nous effectuerons des analyses ADN.

"Six oursons pour une seule mère, c'est un cas unique," commente Macha Vorontsova, Directrice d'IFAW Russie. "Selon des sources russes, il n'existe qu'un cas avéré d'une ourse ayant six embryons au début du XIXème siècle, mais cela ne veut pas dire qu'elle les aurait menés à terme. Il a été fait état de cinq oursons dans une même portée en Sibérie, dans la région d'Irkoutsk, mais cela n'a pas été confirmé par la suite."

IFAW effectue des opérations de lobbying auprès des autorités nationales et régionales russes afin d'obtenir une loi interdisant la chasse aux ours en hiver. En 2002, grâce à IFAW et à la famille Pazhetnov, l'interdiction temporaire de la chasse hivernale avait été obtenue dans la région de Tver, où est situé le Projet Oursons orphelins d'IFAW.

Depuis 1995, IFAW soutient l'unique centre de sauvetage et de réhabilitation des ours : 95 oursons ont été réhabilités avec succès et relâchés dans la nature. Actuellement, 13 oursons âgés de six à huit semaines sont pris en charge au centre. Ils seront remis en liberté en août 2005. Deux oursons de 14 mois hibernent dans la tanière artificielle située sur le territoire du Centre. Ils seront relâchés en avril. ■

Encore et toujours des toxiques dans la nature

Alors que la loi sur le développement des territoires ruraux, qui vient tout juste d'être promulguée, légalise à nouveau l'emploi de toxiques pour la destruction des Ragondins et autres Rats musqués, un nouveau contentieux juridique va s'ouvrir. La Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Lot-et-Garonne (gestionnaire de la réserve naturelle de la Mazière) a décidé d'attaquer un arrêté préfectoral autorisant l'emploi d'appâts empoisonnés à la bromadiolone contre les ragondins, en raison de leur caractère potentiellement dangereux pour le reste de la faune, et notamment pour le très rare vison d'Europe, encore présent, mais pour combien de temps encore, dans ce département.

L'arrêté fixe le périmètre dans lequel est « autorisée » l'utilisation de la bromadiolone, le terrible anticoagulant qui provoque des hémorragies lorsqu'un ragondin qui en a consommé se blesse. Le cadavre de l'animal devient alors à son tour un appât empoisonné pour les rapaces, mustélidés ou sangliers qui passent par-là ; lesquels s'empoisonneront à leur tour. Etc.
Si nous ne pouvons que déplorer l'abrogation de l'arrêté d'Yves Cochet qui interdisait l'utilisation des toxiques *in natura*, (abrogation due à un arrêté signé de Roselyne Bachelot, et désormais renforcée par la loi sur le développement des territoires ruraux), nous ne pouvons que condamner fermement le grossier arrêté du préfet du Lot-et-Garonne, autorisant l'emploi de ce toxique dans le bassin du Dropt, le seul à héberger encore des visons d'Europe dans ce département. Nous saluons le courage et la ténacité de la SEPANLOG qui a décidé de déférer cet arrêté préfectoral devant le tribunal administratif.
Si la situation du vison d'Europe en Lot-et-Garonne n'est pas des plus enviables, elle ne l'est guère plus au niveau national. Le vison d'Europe ne se rencontre plus qu'au sud des deux départements charentais et dans quelques départements d'Aquitaine. Avec une population totale estimée à environ 500 individus, cette espèce a atteint le seuil minimum de survie. Mais cela n'a pas été pris en compte par le préfet du Lot-et-Garonne, pressé par les milieux agricoles qui n'en sont plus à un empoisonnement près… ■



Les vautours moines victimes d'un concours de chien de meute !

Un concours de chiens de meute sur sanglier (si, si ça existe !), a fait échouer la reproduction d'un couple de moines et en a délocalisé un autre ! ! !

Commentaire
S'il y avait une population bien établie de cinquante ou cent couples nicheurs, cela resterait déplorable. Mais alors qu'on en est à l'amorce de décollage démographique, avec quatorze ou quinze couples, c'est consternant! Consternant d'abord du point de vue des efforts de reconstitution de la biodiversité faunistique. Consternant aussi comme symptôme de la bêtise autocentrée *d'Homo sapiens* moyen ! Certes, la définition de la moyenne implique que la moitié soit au-dessus. Mais il n'y a pas de quoi pavoiser, vu le bas niveau de cette moyenne… *Comportement totalement autocentré :* les activités de loisir de plein air[1] s'exercent dans un espace perçu subjectivement comme un ouvert à n'importe quoi, en passant. Alors que ce sont d'abord des biotopes, c'est à dire, étymologiquement, les **espaces de vie** des populations animales[2] qui en dépendent sept jours par semaine.
Cela doit inciter à maintenir la vigilance concernant la perturbation de la faune en général, des vautours en particulier.

Reflexions
Certains sont opposés à la chasse, n'admettant pas qu'on tue un animal, que ce soit une réaction affective "épidermique" ou sur des bases plus philosophiques. Ce point de vue n'est pas le mien. Pragmatiquement, je prends la passion de la chasse comme un simple fait à constater, de même que la passion anti-chasse. Je fais porter mon analyse et ma critique non pas sur les *motivations*, réelles ou supposées, des uns ou des autres, mais uniquement sur leurs *conséquences concrètes* pour la biodiversité. J'ai la même position à propos de *toutes* les activités de *loisir* agréables à leurs pratiquants, mais par nature même, *totalement facultatives*, lorsqu'elles se déroulent dans des biotopes *nécessaires à la survie de populations animales*[3]. En outre, il peut y avoir, dans certains cas, de réelles nécessités de tir, ne serait-ce qu'une fraction des populations de certains Ongulés dans des espaces ruraux où leur densité peut causer des problèmes économiques aux productions végétales. Sans conséquences, les activités de loisir dans la nature m'indiffèrent ; nuisibles à la biodiversité, j'y suis opposé ; si elles lui sont bénéfiques, je leur suis favorable.

Le "clivage" philosophique entre l'inadmissible et l'admissible ne me paraît pas être entre le fait de tuer ou de ne pas tuer des *individus* d'espèces animales. Il se situe entre le fait de **porter atteinte ou non, pour sa distraction, ses loisirs,** cynégétiques ou non, **à une ou (plusieurs) *population(s)* animale(s)**, *a fortiori* (mais non pas exclusivement) celles d'espèce rares et/ou au statut, général ou local, précaire. Si les conséquences n'en étaient pas parfois extrêmement graves pour la biodiversité, on ne pourrait que rire de cet infantilisme.

Précisions :
- causer le moindre échec de reproduction d'un "embryon" de population nicheuse, comme celles de vautours moines dans les Causses, constitue une agression majeure contre son développement ;
- *peu importe la nature du loisir :* action de chasse, simulacre d'action de chasse comme dans le cas présent, ou loisirs sans aucune connotation cynégétique. Sur des sites biologiques sensibles, notamment près d'aires de rapaces, des activités telles que vol libre, escalade et bien d'autres peuvent être infiniment plus perturbants que la chasse à l'affût. Il est de même de quasiment n'importe quelle activité à partir du moment où elle se fait en masses, surtout diffuses sur de vastes étendues[4]. Dans les Baronnies, on a failli atteindre un sommet, ou plutôt des abysses de bêtise et d'irresponsabilité : un projet de feu d'artifice dans le principal site de nidification de la colonie de vautours fauves ! Heureusement le projet a pu être tué dans l'œuf, ce qui a sauvé les poussins !
Le pseudo argument bien connu "vous préférez les animaux aux humains" est superficiel, pitoyable, spécieux. On est en plein dans l'« humanistoïde[5] » dont les médias, même les plus contestables par ailleurs, font leurs « choux gras ». Car *personne ne demande la tête de qui que ce soit pour sauver des animaux!* Simplement, quiconque espère qu'*Homo sapiens* soit un tout petit peu plus qu'un Chimpanzé exceptionnellement performant[6], attend de lui qu'il ne soit pas motivé **exclusivement** par ses **seuls** appétits, y compris de loisirs, **sans aucun égard pour les conséquences**, petites ou grandes, pour des populations d'autres espèces, particulièrement celles qui sont vulnérables.
Pour paraphraser le Divin Marquis : "Français, encore un effort pour acquérir un *petit vernis* de conscience écologique!" Même avec très peu d'exigences pour le niveau visé, l'objectif semble encore devoir être poursuivi longtemps avant d'être seulement approché[7] !

Bon courage aux Caussenards : ils en ont besoin ! ■
J.-P. Choisy
Chamaloc le 9 mars 2005.

[1] Ce terme, approprié, tend à être évincé par « Activités de (pleine) nature ». C'est très abusif du simple point de vue de la correction de l'expression : il s'agit d'activités *en* nature, alors que des activités *de* nature prennent celle-ci pour objet. Distorsion de propagande pour exploiter commercialement la mode de la nature.
[2] La quiétude de populations humaines rurales peut être sévèrement perturbée par certaines activités de loisir. Mais, outre que leur survie est rarement en cause, elles ont des moyens de défense, juridiques ou autres, dont ne disposent nullement les populations animales sauvages.
[3] Je ne parle pas des végétaux : certes, leurs populations peuvent être directement détruites ; mais elles ne sont pas vulnérables aux perturbations de leur quiétude, objet de la présente analyse.
[4] Certes, un isolé sur un site très vulnérable d'extrême importance biologique, peut faire d'énormes dégâts. Mais, heureusement, de tels sites ne représentent qu'une très faible fraction de l'espace. La probabilité de telles agressions est donc infime…sauf si l'activité est précisément focalisée sur le site sensible : photographie au nid d'une espèce rare par exemple. Mais il s'agit d'un problème différent de celui traité ici.
[5] Le suffixe « -oïde » signifie : « qui ressemble à » (sans en être). La fièvre typhoïde n'est pas le typhus, l'amanite phalloïde n'est pas un phallus, *etc.* Cela rappelle une certaine publicité : « ça à la couleur de-, l'odeur de-, le goût de-, mais ce n'est pas - » !
[6] Serait-ce mon erreur?
[7] En dépit de réel progrès depuis une génération, le niveau de culture naturaliste *moyen* en France, même chez les gestionnaires de l'espace, même chez les biologistes (dont l'univers dépasse de plus en plus rarement le niveau d'intégration de la cellule…), se situe à peu près au niveau de culture gastronomique *moyen* américain ou australien. Dans les deux cas, des minorités « sauvent l'honneur ». Mais la moyenne nationale…